



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL

N°16

Réunion du : Mercredi 25 Janvier 2023

À : 18h30

Présidence : M. AMZALLAG Simon

Présents : MM. OURS Sébastien, FAURE Noël, CHIRON Marc, KRID Oualid, BERSAN Maxime, SOULE Halidi, DARINI Jean-Paul, BALLAND Thierry

Excusé(s) : -

Non - Excusé(s) : -

SECTION : ADMINISTRATIF

La CDA prend connaissance de la décision de la Commission de Discipline concernant l'Arbitre LAOUADI Chérif et regrette les accusations qui lui ont été portées à tort et qui l'ont injustement suspendu à titre conservatoire durant 2 mois, le privant à la fois d'exercer sa fonction mais nuisant également à sa réputation et celle de ses proches.

Questionnaire N°2 : Les Arbitres sont invités à compléter le Questionnaire N°2 avant le 07/02/2023. Le lien du questionnaire a été envoyé sur la boîte mail @lmedfoot.fr des Arbitres.

DECISION N°19 du 25/01/2023 : Mauvaise application du règlement.

La CDA ayant pris connaissance que les Arbitres N°2543586353, N°2544263540 et N°2544144183 ont permis le déroulement de prolongations lors d'un match de Coupe alors que le règlement ne le prévoit pas.



Ayant reçu les réponses aux demandes d'explications écrites formulées par la Commission, dans lesquelles ces 3 Arbitres s'excusent de cette situation et assument leur responsabilité respective.

Considérant qu'en cas de réserve technique régulièrement posée, le match aurait dû être rejoué dans son intégralité.

Considérant que malgré l'absence de réserve technique, il ne saurait être minimisé ce manquement au règlement de la compétition.

Par ces motifs, décide de sanctionner ces 3 Arbitres d'**1 semaine de non-désignation** à compter du 06/02/2023.

La CDA procédera, dans les prochains jours, à l'ajout des règlements des coupes et championnats du District sur les espaces FFF des Officiels.

DECISION N°20 du 25/01/2023 : Participation à la rencontre d'un joueur sous fausse identité

La CDA ayant pris connaissance du PV de la Commission de Discipline stipulant la participation d'un joueur sous fausse identité lors d'une rencontre U17.

Considérant que la CDA ne saurait, à ce jour, déterminer la responsabilité des Arbitres N°1756216657, N°1756219371 et N°1726251139 dans cette situation.

Considérant que la Commission de Discipline a demandé des explications aux clubs et officiels en présence sur le déroulement du match, et notamment lors du contrôle des licences d'avant match.

Considérant toutefois qu'en cas de manquement de la part d'un ou plusieurs Arbitres, la CDA sanctionnera le(s) Arbitre(s) concerné(s).

Par ces motifs, décide de **mettre sa décision en délibéré** jusqu'au compte rendu de la Commission de Discipline.

SECTION : PERFECTIONNEMENT

Session de perfectionnement N°4 :

Date : ~~Jeudi 9 Février 2023~~ (complet) ou Jeudi 16 Février 2023 (7 places restantes)

Horaire : 18h - 20h

Lieu : District des Alpes

Thème : Gestion des conflits

Formateur : Cyril BOUREAU

Contenu :

- Comprendre les mécanismes en jeu dans les conflits
- Maitriser ses émotions
- Permettre une sortie de crise honorable pour tous
- Savoir répondre à l'agressivité

Lien d'inscription envoyé par mail.



SECTION : OBSERVATIONS

La CDA a procédé à la désignation des observateurs.

Tout Arbitre n'ayant pas reçu son rapport d'observation est invité à contacter la CDA.

SECTION : DESIGNATIONS

La CDA a procédé à la désignation des Arbitres.

La Section ayant pris connaissance des courriels reçus par le club de Veynes concernant la modification d'une désignation d'un Arbitre sur leur rencontre décide de ne pas y répondre favorablement. Réponse au club sera faite.

Prochaine réunion le mardi 31/01/2023

